

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DU CENTRE-VAL DE LOIRE

154 rue des Fossés 45400 Fleury-les-Aubrais - Tél : 02.38.83.50.62

R.C.L. : competition@fftir-centre.fr

GESTION SPORTIVE
Centre - Val de Loire



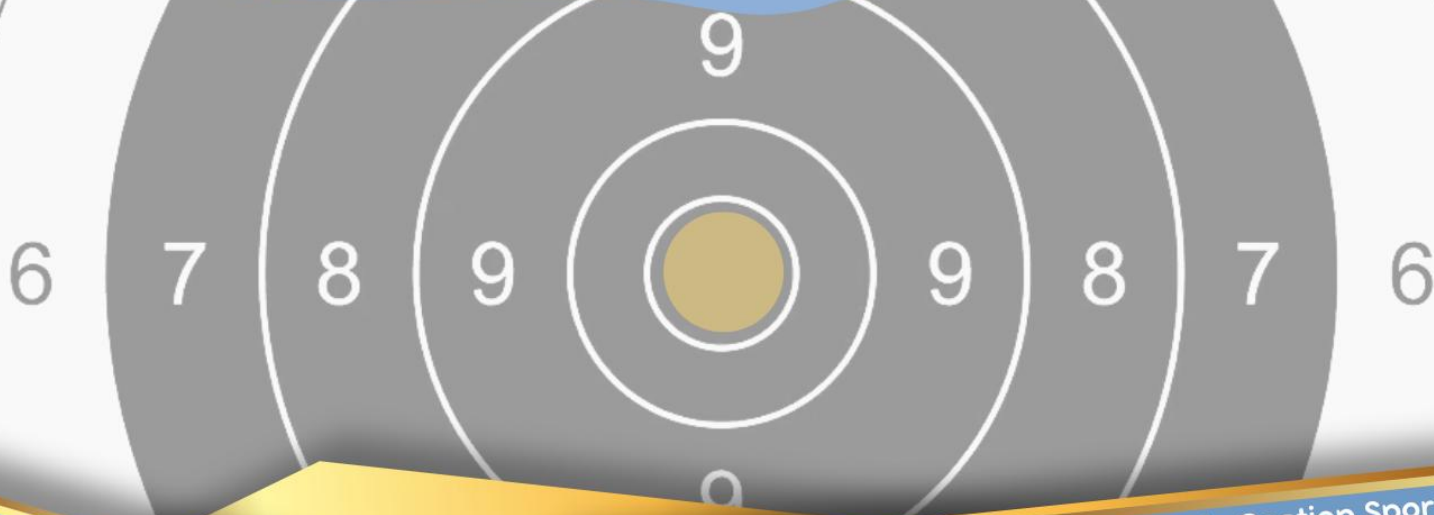
La Gestion Sportive en Région Centre-Val de Loire



2026-2027



Version du 21/09/2026



Additif régional au règlement de Gestion Sportive
FFTir - Vie Nationale 2026-2027



Sommaire

Informations générales	3
1. Contact avec les athlètes	3
2. Para-Tir	3
3. Dérogations	3
4. Plans de tir	3
5. Inscriptions	3
6. Engagements & Facturations	3
7. Qualifications	3
8. Résultats & Palmarès	3
Rappel du Règlement de Gestion Sportive FFTir 2026-2027	4
1. Participation	4
A. Conditions	4
B. Droit informatique et droit à l'image	4
2. Code vestimentaire	4
3. Dérogations	5
4. Surclassement	5
5. Principes de qualifications aux Championnats de France	6
6. Informations Régionales	6
Catégories d'âges : Saison 2026/2027	7
Calendrier Régional 2026/2027	8
Compétitions 10 & 18 mètres – 2026/2027	9
1. Carabine, Pistolet, Arbalète Field et Match, Cible Mobile et Para-Tir	9
A. Championnats Départementaux	9
B. Championnats Régionaux	9
C. Championnat de France	10
Tour Régional Championnat de France des Clubs – 2026/2027	11
1. Arbalète Field 18m	11
A. Tours Départementaux	11
B. Tour Régional	11
C. Championnat de France	11
2. Carabine et Pistolet 10m (Adultes et Écoles de Tir)	12
A. Tours Départementaux	12
B. Tour Régional	12
C. Championnat de France	12
Écoles de Tir – 2026/2027	13
A. Championnats départementaux	13
B. Championnats Régionaux	13
C. Championnat de France	14
Match des 2 Ligues – Écoles de Tir – 2026/2027	15



Rimfire – 2026/2027	16
A. Championnats Départementaux.....	16
B. Championnats Régionaux	16
C. Championnat de France	17
Armes Anciennes – 2026/2027	18
A. Championnats Départementaux.....	18
B. Championnats Régionaux	18
C. Championnat de France	19
Tir aux Armes Règlementaire – 2026/2027	20
A. Championnats Départementaux.....	20
B. Championnats Régionaux	20
C. Championnat de France	21
ISR – 2026/2027.....	22
A. Championnats Départementaux.....	22
B. Championnats Régionaux	22
C. Championnat de France	23
Silhouettes Métalliques – 2026/2027	24
A. Championnats Départementaux.....	24
B. Championnats Régionaux	24
C. Championnat de France	25
Compétitions 25 & 50 mètres – 2026/2027	26
1. Carabine, Pistolet, Cible Mobile et Para-Tir	26
A. Championnats Départementaux.....	26
B. Championnats Régionaux	26
C. Championnat de France	28



Informations générales

➤ R.C.L. M. Thomas BROSSIER

competition@fftir-centre.fr

1. Contact avec les athlètes

Les Présidents de clubs doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables, en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et email) soient accessibles sur [ITAC](#).

2. Para-Tir

Les athlètes Para-Tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

3. Dérogations

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site internet de la Ligue (<https://fftir-centre.fr/demande-de-derogation/>) et **renvoyées uniquement au format Word ou PDF**.

Les Responsables Compétition Départementaux (R.C.D.) et le Responsable Compétition Ligue (R.C.L.) disposent, chacun à leur niveau de compétence, de la latitude nécessaire pour accepter ou refuser les demandes éventuelles de dérogation et exiger les justificatifs nécessaires.

Les tireurs effectuant leur échelon départemental hors de leur département ou hors de la Ligue, et souhaitant participer à l'échelon régional dans la Ligue de Tir du Centre-Val de Loire, doivent contacter le R.C.L. de cette dernière pour pouvoir s'inscrire au régional. Le résultat obtenu à l'échelon départemental devra être transmis lors de cet échange **par mail**.

Pour toute demande particulière de qualification directe au régional, le tireur doit contacter directement le R.C.L. de la Ligue du Centre-Val de Loire **par mail**.

4. Plans de tir

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site internet (fftir-centre.fr) dans la rubrique correspondant à chaque championnat, sous l'onglet « Informations Sportives ».

5. Inscriptions

Les clubs doivent inscrire leurs athlètes via [ISISWEB](#) aux dates indiquées dans la rubrique dédiée à chaque championnat sur le site internet de la Ligue (onglet « Informations Sportives »). Sauf cas exceptionnel précisé sur le site (par exemple : CDFC à transmettre par mail), les inscriptions doivent être effectuées exclusivement sur ISISWEB.

6. Engagements & Facturations

Les équipes de 3 tireurs sont automatiquement inscrites sur ISISWEB. Les clubs présentant des équipes composées de plus de 3 tireurs potentiels doivent communiquer le plus tôt possible (avant le premier tir) la composition de l'équipe au R.C.L. de la Ligue.

Les factures sont automatiquement prélevées une fois le championnat clôturé. Seuls pourront être déduits les engagements des athlètes ayant prévenu préalablement la Ligue de leur absence, ou n'ayant pu participer pour un cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif.

7. Qualifications

Pour être qualifié, un athlète doit avoir réalisé les points minimum d'accès définis **et/ou se situer dans les quotas définis** (voir annexe).

8. Résultats & Palmarès

Les Responsables Départementaux doivent clôturer leurs championnats via ISISWEB au plus tard à la date limite définie par la Ligue, afin que ceux-ci soient accessibles. Ils doivent également prévenir le Responsable Compétition Ligue de cette clôture et lui transmettre tout élément utile à l'organisation de l'échelon régional.

Les exports « Tir », « Tireurs » et « Associations » au format CSV des compétitions départementales doivent être envoyés au R.C.L. pour permettre l'édition rapide des statistiques des échelons départementaux.



Rappel du Règlement de Gestion Sportive FFTir 2026-2027

1. Participation

A. Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la gestion sportive les tireurs en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTir. Le Président de club, certifié dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel : le certificat médical au dos de la licence est désormais inutile et il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats. Sur ces championnats, la présentation de la licence pourra toujours être exigée par l'organisateur. Le licencié doit vérifier la validité (1 an) de son certificat médical sur son espace « [EDEN](#) ».

Les tireurs doivent avoir satisfait aux principes de qualification, propres à chaque échelon (voir §A.2.1. du RGS FFTir), et défini pour chaque niveau, et être régulièrement inscrits à la compétition concernée. Leur club doit avoir acquitté les droits d'engagement afférents à celle-ci.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration auprès de la Ligue, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bétabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

B. Droit informatique et droit à l'image

La participation à toute compétition officielle de la saison sportive implique l'acceptation du traitement informatique des données personnelles nécessaires à l'établissement des résultats et palmarès, notamment la diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ligue, des résultats avec la place, les noms, prénoms et association d'appartenance des tireurs.

Les participants aux diverses manifestations organisées par la Ligue sont susceptibles d'être photographiées ou filmées par des personnels mandatés par la Ligue. Sans contrevenir à l'article 9 du Code Civil, à la réglementation en vigueur, en acceptant sa participation à la compétition ou manifestation pour laquelle il est engagé, le licencié garantit ne pas être lié par une exclusivité quelconque relative à l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de son image ou de son nom, autorise librement et à titre gratuit, la Ligue au même titre que toutes personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait se substituer, notamment les départements de la Région Centre-Val de Loire, à le photographier et le filmer dans le cadre de l'événement sportif auquel il participe. Il concède, à titre gratuit, le droit de reproduire, modifier et diffuser les photographies et films ainsi réalisées aux stricts objectifs d'information, de formation, de communication et de promotion du tir sportif et de loisir, à des fins non commerciales, sur tous les supports légaux, pour une durée de 5 ans (à compter du premier jour de la manifestation concernée) tacitement renouvelable.

En cas de désaccord avec ces dispositions, le licencié devra, 10 jours avant le début de toute manifestation (date officielle mentionnée sur le calendrier régional) envoyer au siège social de la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire (154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais) son refus par lettre recommandée avec avis de réception. Il pourra alors être identifié sur les lieux de pratique par un dossard de couleur différente à celle des autres participants.

2. Code vestimentaire

À tous les échelons de la gestion sportive : le port de signes religieux n'est pas toléré (La FFTir étant engagée vis-à-vis du ministère des sports par sa délégation de service public et par ses statuts vis-à-vis de ses membres). Le port de vêtement neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis. Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif.



Tous les vêtements portés par les concurrents lors des compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont INTERDITES.

Pour les disciplines ISSF / WSPS : le port de tenues (**pantalons et haut**) en **jean bleu** ou **denim** est **INTERDIT** à tous les niveaux de la gestion sportive. Ces règles vestimentaires s'appliquent également aux « assistants para-tir » ou « loaders » qui sont amenés à rester sur le pas de tir sur toute la durée de la compétition pour aider le tireur à charger l'arme. Ces règles ne s'appliquent pas aux entraîneurs, accompagnateurs ou parents qui sont amenés à être présent sur le pas de tir lors du temps d'installation ou lors des finales.

Pour les disciplines hors ISSF : le port du jean bleu est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat Départemental, Régional ou National.

3. Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, **exceptionnellement et uniquement par écrit (mail)**, **demande une dérogation** pour :

- être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre Ligue,
- **Ou** obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional,
- **Ou** obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue.

Les dérogations seront accordées :

- **À l'échelon départemental** : par le Responsable Compétition de son département (RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, et qui transmettra un double de son accord à la Ligue.
- **À l'échelon régional** : par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogations sont obligatoires même pour les tireurs appartenant à une Ligue n'organisant pas une discipline.

Il est de la responsabilité du tireur de demander, au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation. Il transmettra, aussitôt, la preuve et le résultat de sa participation au RCD ou au RCL lui ayant accordée la dérogation.

4. Surclassement

Les tireurs ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, dans une épreuve donnée, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions fédérales.

Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le **surclassement est INTERDIT** quelle que soit la catégorie d'origine.



Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin. Ce certificat de surclassement doit être différent de celui permettant la délivrance de la licence et peut être demandé lors de l'accès aux compétitions.

5. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES METALLIQUES	2 échelons obligatoires Départementaux et Régionaux <i>Qualificatifs en 1 ou 2 fois</i> (Point minimum à réaliser)	Championnats Départementaux ou Interdépartementaux Championnats Régionaux
BENCH-REST TSV	OPEN	-
ARBALETE MATCH 30M	1 échelon obligatoire Régionaux	Championnats Régionaux
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PLATEAU PARA-TRAP	1 échelon obligatoire Régionaux	Championnats Régionaux
CARABINE 300M	1 échelon obligatoire Régionaux <i>Qualification des meilleurs tireurs en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques</i>	Championnats Régionaux
JEUNES PARA-TIR	2 échelons obligatoires Départementaux et Régionaux	Championnats Régionaux
10 METRES 25 & 50 METRES PARA-TIR ARBALETE FIELD 18M ARBALETE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR ARMES REGLEMENTAIRES ARMES ANCIENNES RIMFIRE	2 échelons obligatoires Départementaux et Régionaux <i>Qualification des meilleurs tireurs en fonction des quotas définis et des points minimaux éventuels dans les tableaux spécifiques</i>	Championnats Régionaux

6. Informations Régionales

Le **Responsable Compétition Ligue**, sous couvert du **Conseiller Technique Régional** lorsqu'il y en a un dans la Ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

Les dates et lieux des Championnats Régionaux, ainsi que les dates limites d'organisation des championnats départementaux sont fixés par la Ligue, d'après les dates limites imposées par la FFTir à la Ligue. **Des modifications peuvent être apportées au calendrier sportif en cours d'année, dans ce cas, le calendrier actualisé sera diffusé dans les organes de communication de la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire.**



Catégories d'âges : Saison 2026/2027

Poussins	PF - PG	Nés après le 31/12/2016
Benjamins	BF - BG	Nés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016
Minimes	MF - MG	Nés entre le 01/01/2013 et le 31/12/2014
Cadets	CF - CG	Nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012
Juniors	JF - JG	Nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009
Dames 1 / Séniors 1	D1 - S1	Nés entre le 01/01/1982 et le 31/12/2006
Dames 2 / Séniors 2	D2 - S2	Nés entre le 01/01/1967 et le 31/12/1981
Dames 3 / Séniors 3	D3 - S3	Nés avant le 01/01/1967
Vétérans Arbalète Field	VA	Nés avant le 01/01/1977



Calendrier Régional 2026/2027



CALENDRIER RÉGIONAL 2026/2027



Épreuve - Réunion	Date	Lieu
Réunion Gestion Sportive - Arbitrage	19 septembre 2026	Fleury-les-Aubrais (45)
Tir Expo	3 et 4 octobre 2027	CNTS (36)
Assemblée Générale Ligue	25 octobre 2026	La Chaussée-Saint-Victor (41)
Carabine 10 mètres	5 et 6 décembre 2026	Fleury-les-Aubrais (45)
Pistolet 10 mètres + Standard & Vitesse	11 au 13 décembre 2026	Fleury-les-Aubrais (45)
Arbalète Field 18 mètres + Tour régional CDFC	12 et 13 décembre 2026	Saran (45)
Arbalète Match 10 mètres	12 décembre 2026	Déols (36)
Cible Mobile 10 mètres	19 et 20 décembre 2026	Gien (45)
Tour régional CDFC 10 mètres + EDT 10 mètres	9 et 10 janvier 2027	Fleury-les-Aubrais (45)
Grand Prix U16/U18	12 au 16 janvier 2027	Fleury-les-Aubrais (45)
Championnat de France 10-18 mètres	8 au 13 février 2027	Châlons-en-Champagne (51)
CDFC Arbalète Field 18 mètres	12 février 2027	Châlons-en-Champagne (51)
CDFC Pistolet & Carabine 10 mètres	13 et 14 mars 2027	Narbonne (11)
École de Tir : Pistolet & Carabine	3 et 4 avril 2027	Fleury-les-Aubrais (45)
École de Tir : Pistolet vitesse et 3/7	03 avril 2027	Saint-Jean-de-Braye (45)
École de Tir : Arbalète Field	03 avril 2027	Mareau-aux-Prés (45)
Match IDF/CVDL EDT 10m	18 avril 2027	Fleury-les-Aubrais (45)
Rimfire	18 avril 2027	Bonneval (28)
Armes Anciennes	24 et 25 avril 2027	La Chaussée-Saint-Victor (41)
Fosse Olympique	<i>A venir</i>	Lazenay (18)
Championnat de France École de Tir	6 au 9 mai 2027	CNTS (36)
Championnat de France TSV - Armes de Poing	6 au 9 mai 2027	Aix-en-Provence (13)
Tir aux Armes Réglementaires	15 au 17 mai 2027	Chinon (37)
Championnat de France Bench-Rest Rimfire	27 au 30 mai 2027	CNTS (36)
Pistolet 25 mètres Standard & Vitesse	28 au 30 mai 2027	Vierzon (18)
Cible Mobile 50 mètres	29 et 30 mai 2027	Gien (45)
Pistolet 25 et 50 mètres + Tour régional CDFC 25 mètres	4 au 6 juin 2027	Chanceaux-sur-Choisille (37)
Carabine 50 mètres : 60BC / 3×20 + Tour régional CDFC 50m	4 au 6 juin 2027	Chabris (36)
Championnat de France Arbalète Field IR900	4 au 6 juin 2027	Bischwiller (67)
Championnat de France Armes Anciennes	9 au 13 juin 2027	Volmerange-les-Mines (57)
CDFC Fosse Olympique	12 au 13 juin 2027	Thonon-les-Bains (74)
Championnat de France Bench-Rest Gros Calibre	15 au 20 juin 2027	CNTS (36)
Silhouettes Métalliques	19 juin 2027	Chinon (37)
ISR	20 juin 2027	Chinon (37)
Championnat de France Tir aux Armes Réglementaires	25 au 27 juin 2027	Vitrolles (13)
Championnat de France Arbalète Match 30 mètres	25 au 27 juin 2027	Strasbourg (67)
InterLigue	2 au 4 juillet 2027	CNTS (36)
Championnat de France Cible Mobile 50 mètres	8 au 11 juillet 2027	Lingolsheim (67)
Championnat de France 25/50 mètres	21 au 28 juillet 2027	Moulins (03)
CDFC Pistolet 25 mètres & Carabine 50 mètres	25 juillet 2027	Moulins (03)
CDFC Skeet Olympique	24 et 25 juillet 2027	CNTS (36)
Championnat de France Silhouettes Métalliques	1 au 7 août 2027	Volmerange-les-Mines (57)
Championnat de France Skeet Olympique	27 au 29 août 2027	CNTS (36)
Championnat de France Fosse Olympique	10 au 12 septembre 2027	CNTS (36)
Championnat de France Carabine 300 mètres + ISR	16 au 19 septembre 2027	CNTS (36)
Championnat de France TSV - Armes d'épaule	<i>A venir</i>	Woippy (57)
<i>Skeet Olympique</i>		<i>Hors Ligue</i>
<i>École de Tir : Cible Mobile 10 mètres</i>		<i>Hors Ligue</i>
<i>Carabine 300 mètres : 60 balles couché et 3×20</i>		<i>Hors Ligue</i>
<i>Arbalète Match 30 mètres</i>		<i>Hors Ligue</i>
<i>Arbalète IR 900</i>		<i>Hors Ligue</i>



Compétitions 10 & 18 mètres - 2026/2027

1. Carabine, Pistolet, Arbalète Field et Match, Cible Mobile et Para-Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
([RGS – Vie Nationale](#) | [Fédération française de tir](#))

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 22 novembre 2026

(Toutes disciplines)

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 23 novembre 2026 à 11h00**. Les tireurs **respectant les conditions d'accès (points et/ou quotas)** pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans chaque rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Carabine : **5 et 6 décembre 2026** à Fleury-les-Aubrais (45)
- Pistolet Précision, Standard et Vitesse : **11 au 13 décembre 2026** à Fleury-les-Aubrais (45)
- Arbalète Match : **12 décembre 2026** à Déols (36)
- Arbalète Field : **12 et 13 décembre 2026** à Saran (45)
- Cible Mobile 10 mètres : **19 et 20 décembre 2026** à Gien (45)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **dimanche 18 octobre 2026**.

c. Points d'accès et quotas

Les points d'accès **et quotas** sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : mardi 24 novembre 2026 à 07h00

Date de fermeture des inscriptions : jeudi 26 novembre 2026 à 17h00

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **26/11/2026**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 28 novembre 2026**, sous réserve de modifications éventuelles.



f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.

g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 10 euros par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- 13 euros par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Arbitrage

Les impacts seront évalués par des cibles électroniques (SIUS), **pour les épreuves pistolet et carabine précision ainsi que pour l'épreuve pistolet standard**. Pour l'épreuve pistolet vitesse 10 mètres **les tirs seront** réalisés sur cibles basculantes et pour l'épreuve arbalète ils seront tirés sur cible papier. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

i. Equipes

Pour chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de la même catégorie**. Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue. **Les clubs et équipes concernés par cette dernière démarche seront indiqués sur le site de la Ligue lors de la publication des convocations, rubrique « Convocations ».**

j. Match Mixte par équipe

Les fiches d'inscriptions des équipes mixtes seront en lignes sur le site de la Ligue dès le **dimanche 18 octobre 2026**, et devront être retourné par mail (competition@fftir-centre.fr) avant le :

- 4 décembre 2026 pour la carabine
- 10 décembre 2026 pour le pistolet
- 11 décembre 2026 **pour l'arbalète match 10m**
- 18 décembre 2026 **pour la cible mobile 10m**

Seul les fiches présentent sur le site de la Ligue sont à utiliser. 2 équipes mixtes par catégorie (Jeunes et Adultes). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum par équipe. Les 30 premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (§B.2.2.2 et §B.4.3 du RGS FFTir 2026-2027). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 8 au 13 février 2027 à CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Tour Régional Championnat de France des Clubs - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

1. Arbalète Field 18m

A. Tours Départementaux

Le Tour Départemental est organisé en même temps que le championnat départemental individuel.

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des tours départementaux est fixée au :

Dimanche 22 novembre 2026

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les palmarès des départementaux devront être transmis à la Ligue au plus tard le **lundi 23 novembre 2026 à 11h00**. L'ensemble des équipes ayant participé au Tour Départemental peuvent accéder au Tour Régional, à condition de disposer du nombre de tireurs nécessaires.

B. Tour Régional

Le Tour Régional est organisé en même temps que le championnat régional individuel.

a. Dates et lieu

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Arbalète Field : **12 et 13 décembre 2026** à Blois (41)

b. Composition des équipes

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Les tireurs de l'équipe doivent être qualifié en individuel lors du championnat régional Arbalète Field 18 mètres.

L'équipe se compose de 5 tireurs dont au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ^{et/ou} une dame, d'au maximum un athlète étranger (ET) licencié à la FFTir. Chaque club ne pourra présenter qu'une équipe.

c. Inscriptions

Les fiches d'inscriptions des équipes seront en lignes sur le site de la Ligue dès le **lundi 23 novembre 2026**, et devront être retourné par mail (competition@fftir-centre.fr) **avant le 11 décembre 2026**. Seul les fiches présentent sur le site de la Ligue sont à utiliser.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Le vendredi 12 février 2027 à CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



2. Carabine et Pistolet 10m (Adultes et Écoles de Tir)

A. Tours Départementaux

Le Tour Départemental n'est pas organisé.

B. Tour Régional

Il n'y a pas de règles de qualification vu qu'aucun Tour Départemental n'est réalisé.

a. Dates et lieu

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Carabine 10 mètres : **samedi 9 janvier 2027** à Fleury-les-Aubrais (45)
- Pistolet 10 mètres : **dimanche 10 janvier 2027** à Fleury-les-Aubrais (45)

b. Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue dès le **dimanche 18 octobre 2026**.

c. Inscriptions

Les inscriptions se feront via les fichiers mis en ligne dès le **lundi 14 décembre 2026** sur le site de la Ligue. Ces fichiers devront être retournés par mail **avant le dimanche 27 décembre 2026 à 23h59**. Des équipes « 2 » non officielles pourront être engagées dans la limite des places disponibles. Celle-ci n'apparaîtront pas au palmarès.

(Adulte) L'ordre de passage des tireurs peut être modifié jusqu'à la veille de la compétition soit le **vendredi 8 janvier 2027 à 18h**.

d. Compositions des équipes

Adulte - Carabine & Pistolet

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- Au minimum un jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou une dame,
- Au maximum deux athlètes inscrits sur les listes de Haut Niveau,
- Au maximum un athlète étranger (ET) licencié à la FFTir.

Écoles de Tir - Carabine & Pistolet

Les équipes sont composées de 3 athlètes dont :

- un Poussin, un Benjamin et un Minime (fille ou garçon),
- Au maximum un athlète étranger (ET) licencié à la FFTir.

e. Engagements et facturation

L'engagement est de 6 euros par tireur soit :

- Pour les adultes, l'engagement d'une équipe coûte 30 euros (5 × 6 €)
- Pour les jeunes, l'engagement d'une équipe coûte 18 euros (3 × 6 €)

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

f. Déroulement de la compétition

Une note explicative sera disponible sur le site de la Ligue avec de nombreuses explications sur le déroulé de la compétition et de la journée.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Les 13 et 14 mars 2027 à NARBONNE.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Écoles de Tir - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

Attention : Tenue épreuve Arbalète Field : pour tous les échelons ainsi que le championnat de France, le port d'une tenue blanche sera obligatoire comme pour les catégories Jeunes et Adultes.

A. Championnats départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 21 mars 2027

(Toutes disciplines)

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 22 mars 2027 à 11h00**. Les tireurs ayant réalisé les points d'accès pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Pistolet 3/7 et Pistolet Vitesse : **3 avril 2027** à Saint Jean-de-Braye (45)
- Arbalète Field : **3 avril 2027** à Mareau-aux-Prés (45)
- Pistolet, Carabine et Carabine 3×20 : **3 et 4 avril 2027** à Fleury-les-Aubrais (45)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **lundi 21 décembre 2026**.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 23 mars 2027 à 7h00**

Date de fermeture des inscriptions : **jeudi 25 mars 2027 à 17h00**

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **25/03/2027**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **vendredi 26 avril 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.



f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.

g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Poussins, Benjamins et Minimes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Equipes

Pour chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de la même catégorie** (filles ou garçons). Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue. **Les clubs et équipes concernés par cette dernière démarche seront indiqués sur le site de la Ligue lors de la publication des convocations, rubrique « Convocations ».**

i. Arbitrage

Les impacts seront évalués par des cibles électroniques (SIUS^{et/ou} Sport Quantum), sauf pour l'épreuve Pistolet Vitesse 10 mètres réalisé sur cibles basculantes, ainsi que l'épreuve Arbalète tiré sur cible papier. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 6 au 9 mai 2026 au CNTS.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Match des 2 Ligues - Écoles de Tir - 2026/2027

Une rencontre entre la Ligue Régionale de Tir d'Ile-de-France et la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire.

a. Dates et lieu

Cette rencontre se déroulera le **dimanche 18 avril 2027** à **Fleury-les-Aubrais (45)**.

b. Critères de sélection

Les sélections se feront sur les participations au Challenge Régional EDT mis en place par la Ligue de Tir du Centre-Val de Loire, les 5 premiers de chaque catégorie seront invités à participer à la rencontre entre les 2 Ligues.

Vous devrez répondre à un Google Form pour confirmer votre participation ou non, afin de permettre le repêchage des tireurs suivants.

c. Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue de Tir du Centre-Val de Loire dès le **début d'année 2027**. La liste des athlètes définitive sélectionnés pourra être consultés sur le site internet de la Ligue de Tir du Centre-Val de Loire dès que l'ensemble des tireurs qualifiés auront été sélectionnés.

d. Déroulement de la compétition

Un classement est établi en attribuant des points en fonction des résultats dans chaque catégorie :

- 5 points pour le 1^{er},
- 4 points pour le 2^{ème},
- 3 points pour le 3^{ème},
- 2 points pour le 4^{ème},
- 1 point pour tous les autres participants.

La Ligue gagnante remporte la Coupe de cette rencontre remise en jeu chaque année.



Rimfire - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
([RGS – Vie Nationale](#) | [Fédération française de tir](#))

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 4 avril 2027

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 5 avril 2027 à 11h00**. Les tireurs **respectant les conditions d'accès (points et quotas)** pourront être qualifiés. **La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.**

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Rimfire : **18 avril 2027** à Bonneval (28)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

c. Points d'accès et quota

Le nombre de tireurs pouvant accéder à l'échelon régional est de **36 tireurs**.

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : mardi 6 avril 2027 à 06h00

Date de fermeture des inscriptions : jeudi 8 avril 2027 à 17h00

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **08/04/2027**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 10 avril 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.



g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Equipes

Les équipes sont composées de **3 athlètes**. Si un club ne compte que 3 tireurs, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans cette épreuve, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 27 au 30 mai 2027 au CNTS.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Armes Anciennes - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 11 avril 2027

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 12 avril 2027 à 11h00**. Les tireurs ayant réalisé les points d'accès pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Armes Anciennes : **24 et 25 avril 2027** à la Chaussée-Saint-Victor (41)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

Ceux-ci pourront être ajustés à l'issue des championnats départementaux.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : mardi 13 avril 2027 à 06h00

Date de fermeture des inscriptions : jeudi 15 avril 2027 à 17h00

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **15/04/2027**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 17 avril 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.



g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Equipes

Pour chaque épreuve, excepté dans la discipline N°11 - Versailles, les équipes sont composées de **3 tireurs**. Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue.

La même arme ne peut être utilisée que par un des tireurs composant une équipe dans une épreuve donnée. Elles peuvent être composées indistinctement de tireurs des catégories S1 ou JG dans la même épreuve, c'est-à-dire que les tireurs des classements juniors peuvent être intégrées aux équipes S1. Il n'existe pas de classement par équipe pour les épreuves Juniors.

Les équipes ont des dénominations en fonction des épreuves (voir §B.5.1.2 RGS).

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 09 au 13 juin 2027 à VOLMERANGE-LES-MINES.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Tir aux Armes Règlementaire - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 02 mai 2027

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 03 mai 2027 à 11h00**. Les tireurs **respectant les conditions d'accès (points et quotas)** pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieu

Les informations détaillées figurent dans chaque rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Tir aux Armes Règlementaire : **15 au 17 mai 2027** à Chinon (37)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

Ceux-ci pourront être ajustés à l'issue des championnats départementaux.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 04 mai 2027 à 06h00**

Date de fermeture des inscriptions : **jeudi 06 mai 2027 à 17h00**

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **06/05/2027**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 08 mai 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.



g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Equipes

Pour chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de la même catégorie**. Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 25 au 27 juin 2027 à VITROLLES.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



ISR - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

A. Championnats Départementaux

L'échelon départemental ISR n'est pas obligatoire.

Accès au Championnat Régional

L'échelon départemental ISR n'étant pas obligatoire, les tireurs pourront accéder directement au Championnat Régional. Les départements ayant organisé un championnat départemental devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 07 juin 2027 à 11h00**.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieu

Les informations détaillées figurent dans chaque rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

➤ ISR : **20 juin 2027** à Chinon (37)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

Ceux-ci pourront être ajustés à l'issue des championnats départementaux.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 08 juin 2027 à 06h00**

Date de fermeture des inscriptions : **jeudi 10 juin 2027 à 17h00**

En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **10/06/2027**.

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 12 juin 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

g. Equipes

Pour chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de la même catégorie**. Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue.



h. Informations ISR

Des palettes seront à disposition pour les paletteurs.

Les tireurs et les paletteurs pourront porter sous leurs casques une oreillette. Ainsi, les paletteurs pourront communiquer les impacts aux tireurs en direct. Aucun micro ne sera autorisé pour les tireurs afin de ne pas perturber les autres tireurs.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 16 au 19 septembre 2027 au CNTS.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Silhouettes Métalliques - 2026/2027

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 06 juin 2027

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 07 juin 2027 à 11h00**. Les tireurs ayant réalisé les points d'accès pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans la rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Silhouettes Métalliques : **19 juin 2027** à Chinon (37)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

Ceux-ci pourront être ajustés à l'issue des championnats départementaux.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Date d'ouverture des inscriptions : mardi 08 juin 2027 à 06h00

Date de fermeture des inscriptions : jeudi 10 juin 2027 à 17h00

*En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions soit le **10/06/2027**.*

e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 12 juin 2027**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.



g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

C. Championnat de France

a. Dates et lieu

Du 1^{er} au 7 août 2027 à VOLMERANGE-LES-MINES.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.



Compétitions 25 & 50 mètres - 2026/2027

1. Carabine, Pistolet, Cible Mobile et Para-Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, sont définies dans le Règlement de Gestion Sportive (RGS) de la FFTir 2026-2027 disponible sur le site internet de cette dernière.
(RGS – Vie Nationale | Fédération française de tir)

A. Championnats Départementaux

a. Dates et lieux

- La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

Dimanche 16 mai 2027

(Pour la Cible Mobile et le Pistolet Standard et Vitesse 25m)

Dimanche 23 mai 2027

(Pour la Carabine 50m, le Pistolet 25m/PC et Pistolet 50m)

- Les lieux de compétition sont déterminés par les Comités Départementaux.

b. Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c. Accès au Championnat Régional

Les responsables départementaux devront clôturer leur championnat via ISISWEB au plus tard le **lundi 17 mai 2027 à 11h00** puis le **lundi 24 mai 2027 à 11h00** suivant les épreuves. Les tireurs ayant réalisé les points d'accès pourront être qualifiés. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour accéder à l'échelon Régional.

B. Championnats Régionaux

a. Dates et lieux

Les informations détaillées figurent dans chaque rubrique dédiée sur le site de la Ligue.

- Pistolet Vitesse Olympique et Standard : **28 au 30 mai 2027** à Vierzon (18)
- Cible Mobile 50 mètres : **29 et 30 mai 2027** à Gien (45)
- Pistolet 25 et 50 mètres : **04 au 06 juin 2027** à Chanceaux (37)
- Carabine 50 mètres : **04 au 06 juin 2027** à Chabris (36)

b. Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue dès le **samedi 20 février 2027**.

c. Points d'accès

Les points d'accès sont indiqués dans le tableau en annexe.

d. Inscriptions

Les inscriptions en ligne via ISISWEB se dérouleront aux dates suivantes :

Première partie (cible mobile et Pistolet Standard et Vitesse 25m) :

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 18 mai 2027 à 06h00**

Date de fermeture des inscriptions : **jeudi 20 mai 2027 à 17h00**

Deuxième partie (Carabine et Pistolet 50m et Pistolet 25m/PC) :

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 25 mai 2027 à 06h00**

Date de fermeture des inscriptions : **jeudi 27 mai 2027 à 17h00**

En cas de désistement, le tireur doit en informer son Président de club ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard avant la date de fermeture des inscriptions.



e. Convocations

Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue à partir du **samedi 22 mai 2027** puis à partir du **samedi 29 mai 2026**, sous réserve de modifications éventuelles.

f. Cas particulier

Les tireurs ayant participé à leur échelon départemental hors Ligue doivent transmettre leurs résultats à leur R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue du Centre-Val de Loire, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnat Régional de la Ligue de Tir du Centre.

g. Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par discipline, pour les Cadets et Juniors ;
- **13 euros** par discipline, pour les Adultes.

Le règlement est effectué par prélèvement automatique à l'issue de la compétition par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire. Les clubs pourront consulter leurs facture sur leur espace ISISWEB.

h. Arbitrage

Les impacts seront évalués par des cibles électroniques (Meyton) pour les tirs Carabine 50 mètres. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

Le nombre de mouches sera comptabilisé pour les épreuves se déroulant sur cibles papier, conformément au RGS.

i. Equipes

Pour chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de la même catégorie**. Si un club ne compte que 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, l'équipe est automatiquement inscrite (inscriptions gratuites). Si un club compte plus de 3 tireurs dans une même épreuve et catégorie, il doit transmettre au R.C.L., avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe, la fiche d'inscription d'équipe complétée qui sera disponible sur le site de la Ligue.

Excepté pour la Cible Mobile, qui devra communiquer la composition de son équipe avant le premier tir d'un des tireurs de l'équipe via la fiche d'inscription qui sera disponible sur le site de la Ligue. Les équipes peuvent **être mixte en catégorie**.

j. Tour Régional Championnat de France des Clubs 25 & 50 mètres

Les fiches d'inscriptions des équipes du Tour Régional du Championnat de France des Clubs 25 & 50 mètres seront en lignes sur le site de la Ligue dès le **mardi 18 mai 2027**, et devront être retourné par mail (competition@fftir-centre.fr) avant le :

- **3 juin 2026** pour le pistolet
- **3 juin 2026** pour la carabine

Seul les fiches présentent sur le site de la Ligue sont à utiliser. 1 équipe par épreuve autorisée. Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum par équipe. Les 30 premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte. Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

La constitution d'une équipe à l'échelon départemental n'est pas obligatoire et reste facultative selon l'organisation mise en place par le département des tireurs. L'inscription d'une équipe à l'échelon régional ne nécessite donc pas une participation préalable à l'échelon départemental.



C. Championnat de France

a. Dates et lieux

- Cible Mobile 50 mètres :
Du 8 au 11 juillet 2027 à LINGOLSHEIM.
- Pistolet, Carabine 25/50 mètres :
Du 21 au 28 juillet 2027 à MOULINS.

b. Autres informations

Consulter le site internet de la FFTir pour tous autres renseignements.

c. Championnat de France des Clubs 25 & 50 mètres

Le 25 juillet 2027 à MOULINS.